

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.11 Cour-Cheverny

Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi Habitat Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr



TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Cour-Cheverny Ouest 1-4

Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 5000 ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



TOME 03

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

PLUi Habitat Mobilités

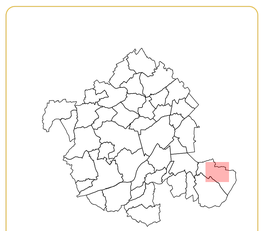
RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Cour-Cheverny Centre 2/4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arì : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mutations

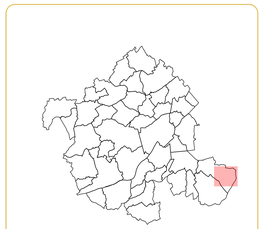
RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Cour-Cheverny Est 3/4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupêbin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine ""Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

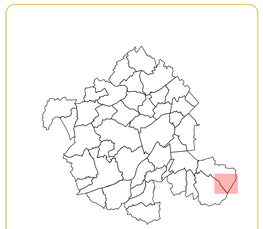
RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Cour-Cheverny Sud 4/4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nlr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m



TOME 03

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

COUR CHEVERNY_1/2

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nlr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m



Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

COUR CHEVERNY_2/2



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur décié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- ★ Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 50 100 m

Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
COUR CHEVERNY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création voirie	Commune	COUR-1	748
COUR CHEVERNY	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Paysagement entrée de bourg	Commune	COUR-2	1462
COUR CHEVERNY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création acces	Commune	COUR-3	201
COUR CHEVERNY	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Extension STEP	Agglopolys	COUR-4	5677
COUR CHEVERNY	Emplacement réservé aux ouvrages publics	parking pour équipement sportif	Commune	COUR-5	3577

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique *(et au règlement écrit)*	Famille des typologies détaillée *dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	B0978,B0373
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	B0190
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	B0243
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	A0745
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	AA0026
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	AA0024,AA0025
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	H0938
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	D0463
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	AI0163
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	AI0030
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	AI0031
Cour-Cheverny	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	AH0223
Cour-Cheverny	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	AI0006
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	AI0005
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0329
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0249
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0250
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0252
Cour-Cheverny	**RP**	Républicaine	AH0009
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0201,AH0200
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0199
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0198
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0011
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0013
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	AH0157
Cour-Cheverny	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	AB0115
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	AK0188
Cour-Cheverny	**H**	Hydraulique	AK0190
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	L0620,L0450
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	L0248
Cour-Cheverny	**RE**	Religieuse	AH0160
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AH0336
Cour-Cheverny	**RP**	Républicaine	AH0337
Cour-Cheverny	**RP**	Républicaine	AH0047
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	L0628,L0002
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	H0957,H0956
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	L0546,L0547
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	A0355,A0354
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	A1590,A1254
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	A0275
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	A0363
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	K0181,K0183
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	K0186,K0187
Cour-Cheverny	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	AE0026
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AE0032
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	AE0038
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	AE0127
Cour-Cheverny	**U**	Urbain - Villa Xxème siècle	AE0127
Cour-Cheverny	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	AE0059
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - L'habitat rural	AE0068
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	H0062
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	G0474
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	H0957,H0779
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	E0219
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	D0497,D0496
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	D0400,D0398
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0637
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	G0522
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	D0125,D0124
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	G0406
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	G0047

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** *détaillée dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	G0383
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	G0383
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	G0612
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	AC0128
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	AC0128
Cour-Cheverny	**A**	Agricole -Annexe	AA0069
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - La longère	AA0070
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	B0453
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	A0367
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	A0367
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	D0017
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	D0017
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	D0016
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0008
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0008
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0008
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0148,AI0152
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0148,AI0152
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0148
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0148
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0176
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0175
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0171
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	B0245
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	B0245
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	L0189
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	L0189
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	L0189
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	L0302
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	L0302
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	AA0015,AA0014
Cour-Cheverny	**A**	Agricole - Closerie	AA0014
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	E0155
Cour-Cheverny	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	E0155
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	L0402,L0401
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	L0604
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0199
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0199
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0201
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	H0935
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	H0935
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	H0042,H0935
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	H0067
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	H0042,H0935
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	H0935
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0235
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0235
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0629
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0235
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0235
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0235
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0235
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	G0235
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	AD0102
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	AD0102
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	AD0102
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	C0153
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	C0154
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	C0145
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	K0252
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	AK0162
Cour-Cheverny	**AR**	Aristocratique	AI0004

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Eléments de petit patrimoine *(repérés par une étoile au document graphique)*	Référence cadastrale	X	Y
Cour-Cheverny	**pont**	B0811	1,441855709	47,53473952
Cour-Cheverny	**monument aux morts**	AH0147	1,456541437	47,50964207
Cour-Cheverny	**croix**	AC0125	1,472249821	47,51411584
Cour-Cheverny	**croix**	C0252	1,464331897	47,51303943
Cour-Cheverny	**tourelle**	E0121	1,521832616	47,49115875
Cour-Cheverny	**puits**	D0287	1,50696287	47,49994918
Cour-Cheverny	**puits**	L0627	1,422466869	47,53145045
Cour-Cheverny	**puits**	AA0045	1,456741005	47,516161
Cour-Cheverny	**puits**	B0273	1,441514998	47,5280685
Cour-Cheverny	**puits**	AH0189	1,453415558	47,5091357
Cour-Cheverny	**puits**	AI0036	1,45220048	47,50940556
Cour-Cheverny	**puits**	AH0079	1,45724098	47,50771222
Cour-Cheverny	**puits**	AH0106	1,456278551	47,50868157